

Comment se porte l'emploi dans les entreprises du médicament ?

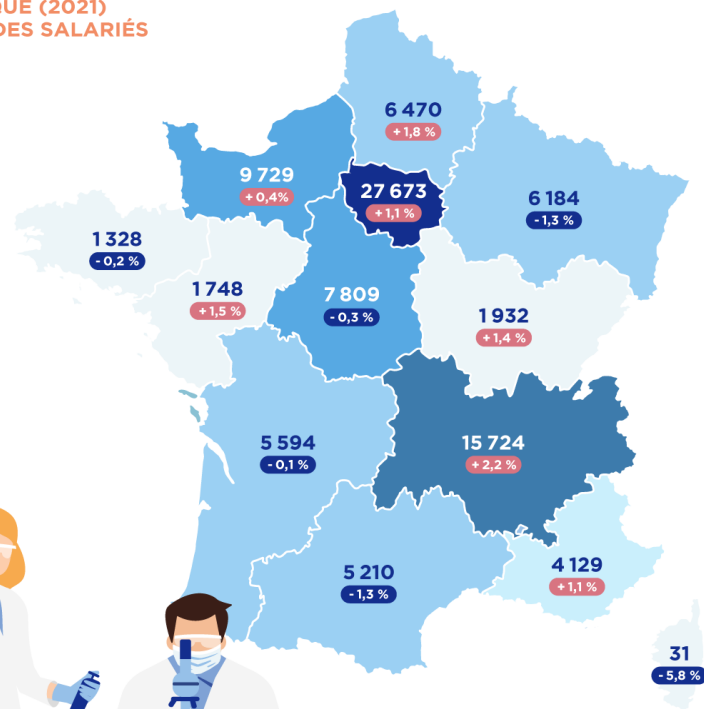
Caractérisé par une forte stabilité, un salaire moyen élevé, une féminisation importante, et de nombreux jeunes formés, l'emploi dans le secteur pharmaceutique poursuit sa dynamique. Même au cours de la crise sanitaire, le secteur a continué à recruter, à la différence de la plupart des autres secteurs industriels en France.

(Maj : 09.03.2023)

COMMENT SE PORTE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT ?

EFFECTIFS DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE (2021) SELON LA RÉGION DU LIEU DE RÉSIDENCE DES SALARIÉS

Île-de-France	26 673	29,5 %
Auvergne-Rhône-Alpes	15 724	16,6 %
Normandie	9 729	10,4 %
Centre-Val de Loire	7 809	8,4 %
Hauts-de-France	6 470	6,8 %
Grand Est	6 184	6,7 %
Nouvelle Aquitaine	5 594	6,0 %
Occitanie	5 210	5,7 %
PACA	4 129	4,4 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 932	2,1 %
Pays de la Loire	1 748	1,9 %
Bretagne	1 328	1,4 %
Corse	31	0,0 %



EFFECTIFS AU LIEU DE RÉSIDENCE

Plus de 20 000 salariés
de 10 000 à 20 000 salariés
de 7 500 à 10 000 salariés
de 5 000 à 7 500 salariés
de 2 000 à 5 000 salariés
Moins de 2 000 salariés



Source : Leem 2021

Chiffres

44,8

C'est l'âge moyen des salariés dans l'industrie pharmaceutique. Il augmente de près d'un an tous les trois ans. Les salariés de plus de 50 ans représentaient 37% des effectifs en 2021 (20 % ont plus de 55 ans).

37 %

Avec, 37 %, les métiers de la Production sont les plus représentés dans l'industrie pharmaceutique.

Contexte

- Avec plus de 103 000 salariés, l'emploi dans l'industrie pharmaceutique représente plus de 3% de l'emploi industriel français.
- Une trajectoire positive de l'emploi : 103 227 salariés en 2021 et une progression de 2,1 % (2020 : 99 310 salariés), quand le reste de l'industrie progresse de 0,7% seulement.
- En 2021, le nombre de recrutements dans les entreprises du médicament se maintient à un niveau élevé : 14 079 (tous contrats confondus) dont 38% en CDI.
- En 2021, la part des CDI demeure largement majoritaire (85,7%). En parallèle, la part des CDD diminue légèrement et s'établit à 5,2%, et se rapproche de la moyenne calculée sur l'ensemble des industries (5%).
- La part élevée des effectifs en R&D (12% en 2021) constitue une des principales spécificités du secteur. La proportion d'emplois dans la promotion et la commercialisation est nettement plus élevée dans les PME.
- Les quatre principales régions d'implantation de l'industrie pharmaceutique rassemblent plus de 75% des effectifs de la branche. Il s'agit des régions Ile-de-France (41,4%), Auvergne-Rhône-Alpes (15,8%), Centre-Val de Loire (9,2%) et Normandie (8,9%).
- Avec un taux de féminisation des emplois de 56,3% en 2021, l'industrie pharmaceutique fait partie des rares secteurs industriels dans lesquels les personnels féminins sont nettement majoritaires. Si la féminisation dépasse les 50% dans toutes les tailles d'entreprise, celle-ci est plus importante dans les PME, où elle atteint 63%.
- Les salariés présentent une ancienneté moyenne de 14,3 ans tandis que l'âge moyen des salariés en CDI et en CDD (44,8 ans) continue d'augmenter.
- Le salaire moyen mensuel de base était de 4 217€ par mois en 2021. Le salaire médian a progressé de 1,1% la même année, il intègre les effets du renouvellement des effectifs (recrutement de personnels expérimentés...).

Enjeux

- **Attirer les jeunes**
Le secteur garantit un taux d'insertion de 95% dans les entreprises de la branche après une expérience en alternance dans ses postes "coeur de métier".
- **Encourager l'alternance**
En dépit du contexte de crise sanitaire difficile pour l'industrie, 8 954 jeunes ont été formés en alternance par les entreprises du médicament en 2021. L'ambition est de maintenir ce chiffre avec un objectif de 8 000 alternants formés par an à partir de 2024.
- **Élargir les recrutements à de nouveaux publics**
La diversité des parcours est une richesse pour l'entreprise. L'enjeu est aujourd'hui d'élargir les recrutements des entreprises, en s'ouvrant davantage à de nouveaux publics et des talents issus des quartiers prioritaires de la ville,

des zones de revitalisation rurale ou en situation de handicap.

- **Améliorer l'emploi des seniors**

Les entreprises du secteur ont réalisé 1 161 recrutements de seniors de 50 ans et plus en 2021, soit 14,4 % du total des embauches en CDI et CDD de l'année, une progression de près de 2 points par rapport à 2020.

- **Favoriser les emplois dans le secteur de la bioproduction**

Plus de 1000 emplois devraient être créés d'ici 2024 en bioproduction sur les 32 sites recensés en France.

Les efforts d'attractivité effectués dans le cadre du Plan France Relance contribueront à créer de nouveaux sites et de nouveaux emplois dans ce domaine.

I Nos Actions

- **Une politique sociale qui favorise l'emploi des seniors.** Les seniors représentent 12,5% des recrutements en 2021. Les seniors sont majoritairement recrutés dans des groupes de classification élevés et dans les métiers de la promotion du médicament et du support. Le Leem a passé un accord « seniors » dès 2009, renouvelé régulièrement depuis et un contrat de génération en 2016, avec engagement de 10% minimum d'embauche de seniors.

- **De nombreuses actions pour attirer les jeunes.**

Pour faire connaître aux jeunes et aux étudiants les opportunités d'emploi du secteur, le Leem a réalisé en 2020 [deux vidéos accessibles sur YouTube](#).

Cette volonté d'accompagner le parcours des jeunes dans l'emploi se traduit par des actions de long terme, comme le développement des centres de formation en alternance (CFA).

En dix ans, le développement des CFA a fortement encouragé les recrutements en contrats d'apprentissage et cela, à travers une grande partie du territoire français.

- **Afin de recruter plus de talents issus des quartiers, les entreprises du médicament s'organisent** pour améliorer la visibilité du secteur auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, cibler les diplômés de ces quartiers, communiquer auprès des entreprises sur l'intérêt de recruter ces profils et les aider à trouver les talents adaptés. Elles participent à des « quartiers du médicament » lors des salons « jeunes d'avenir » (Paris, Lyon, Lille, Marseille). Des actions d'orientation spécifiques sont menées via des partenariats avec des Universités localisées dans ces quartiers, des vidéos à destination des jeunes sur les réseaux sociaux sont créées...

- **Pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leur politique handicap**, une structure associative « HandiEM » a été créée en 2010 par les partenaires sociaux et le Leem.

Elle conseille 250 entreprises et peut également contribuer au financement des actions individuelles ou collectives, favorisant ainsi le maintien dans l'emploi et le recrutement de personnes en situation de handicap.

L'association propose par ailleurs, des outils de communication adaptés pour informer, sensibiliser et mobiliser.

- **Afin d'accompagner la transformation digitale des entreprises du médicament et des collaborateurs**, notamment le développement de nouvelles compétences, le Leem crée l'Académie du Digital en Santé, un espace de rencontres physiques et digitales pensé par et pour les industries de santé pour ne pas rater le virage du numérique.